

absolument sous l'autorité de la province d'Ontario, sur laquelle le Dominion n'a aucune juridiction.

L'honorable M. POWER : Le Dominion a sous son autorité les canaux.

L'honorable M. FERGUSON : Je ne discuterais pas ce point avec un avocat de réputation ; mais je suis fortement d'opinion que si nous octroyons cette charte et ce pouvoir, si nous déclarons cette entreprise à l'avantage général du Canada, la compagnie peut faire tout ce qu'elle désire ; mais si elle n'a pas ce pouvoir, elle peut s'adresser à la législature d'Ontario, comme elle le fera, si la chose est nécessaire, et je n'ai aucun doute qu'elle obtiendra là tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution d'un ouvrage aussi utile. Je suis absolument convaincu qu'aucun parlement ne refusera d'accorder ce pouvoir, parce que les compagnies de force motrice et d'éclairage sont essentielles au progrès de tout pays, tout comme celles des chemins de fer. Dans d'autres parties du pays l'irrigation est aussi essentielle. Je n'hésite pas à approuver ce bill.

L'honorable M. WILSON : Avant le vote, je désire donner les raisons qui m'engagent à voter relativement à ce bill.

L'honorable M. SULLIVAN : Comment l'honorable sénateur va-t-il voter ?

L'honorable M. WILSON : L'honorable sénateur s'apercevra très bien comment je vais voter s'il veut attendre quelques minutes. Je crois qu'il y a dans le bill un principe que nous, membres de cette Chambre, devons approuver. Relativement à l'article 17, on peut prétendre qu'il tombe sous la juridiction de la province d'Ontario. S'il en est ainsi, pourquoi n'a-t-on pas appliqué constamment le principe que l'honorable sénateur de Russell a proclamé ? Il me semble que l'on proclame les principes suivant les cas où ils peuvent favoriser tel ou tel particulier. On ne devrait pas agir ainsi. Il y a une raison qui devrait nous engager à adopter ce bill. Nous savons que la compagnie a déjà à Dunnville une écluse et un certain pouvoir hydraulique par lequel des moulins à farine sont mis en activité. Si l'on voulait endiguer l'eau à cet endroit, cela aurait pour effet de submerger le terrain et nuirait aux cultivateurs échelonnés sur le cours d'eau, au-dessus de cet endroit. As-

Hon. M. EDWARDS.

surément je ne serais pas au nombre de ceux qui demanderaient que le droit dont il s'agit fût octroyé à la compagnie. Cette difficulté existe déjà. Pourquoi refuserions-nous le droit de développer une plus grande force motrice pour permettre au village de Dunnville et à d'autres endroits de s'intéresser dans les industries manufacturières ? Quant à l'article 17, nous trouvons qu'il ne peut être fait aucune injustice aux intéressés. Il doit être appliqué en vertu d'un arrêté ministériel, et je dois admettre avec plaisir que l'assertion de l'honorable sénateur de Marshfield formule un principe juste et sain que nous devrions suivre.

Ce n'est pas une compagnie particulière. C'est une compagnie publique. Le pouvoir hydraulique a été créé là depuis quelque temps ; des industries y ont été établies depuis je ne sais combien de temps, et c'est grâce à ces industries que le village de Dunnville est prospère. Quoi qu'il en soit, vous dites à la compagnie qu'elle ne peut utiliser ce pouvoir hydraulique pour autre chose que pour mettre en activité des moulins. Les honorables sénateurs empêcheront-ils les gens de Dunnville d'avoir les mêmes droits et privilèges que nous avons accordés à des centaines de municipalités ? Je crois que cela serait injuste. Je ne crois pas qu'aucun honorable sénateur qui a examiné le terrain aux environs de Dunnville et les industries situées le long de ce cours d'eau, sera disposé à se laisser guider par le sentimentalisme, parce que je dois avouer qu'il est très facile pour quelques honorables sénateurs de se déjuger relativement aux droits et aux pouvoirs provinciaux. Un jour, ils disent une chose et le lendemain ils se contredisent peut-être. Mon honorable ami a des oreilles pour entendre et il a le droit de changer d'avis. Il fait cela systématiquement et il combat le présent bill sous prétexte qu'il tombe sous l'autorité de la province d'Ontario. Je prétends que si d'honorables sénateurs qui m'entendent connaissent la localité ils admettraient que le pouvoir dont il s'agit devrait être accordé pour le développement des industries de cette localité. Je crois que la force hydraulique en question y fera progresser l'industrie. Le village de Dunnville doit être encouragé. Il a été arriéré pendant longtemps, et la submersion de la région en amont de l'écluse ne